

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMEN

Cycle	2025-2026/2
Titre	CESS Professionnel
Matière	Mathématiques

II. Organisation de l'examen

- **Identification de la matière**

Nom de la matière dans le décret : Mathématiques

Volume horaire : 2 h

Ces consignes annulent toutes les précédentes.

- **Programme(s)**

Le numéro du programme : 481/2017/240

<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/481-2017-240.pdf>

Mathématiques de base (2h/ semaine)		
MB32 UAA3	Statistique et probabilité	pages 85 à 90

- **Titre visé et type d'enseignement**

Certificat d'enseignement secondaire du troisième degré pour l'enseignement professionnel (CESS P).

- **Modalités de passation**

Un examen écrit

Nombre d'heures : **2 heures maximum**

- Matériel

AUTORISÉ	<p>Pochette ou trousse plastique transparente.</p> <p>Matériel de base d'écriture, calculatrice non graphique et non programmable, latte, équerre, rapporteur et compas</p> <p style="background-color: yellow;">Il est vivement conseillé d'utiliser un bic effaçable.</p>
REFUSÉ	<p>Pochette ou trousse non transparente</p> <p>Feuilles de brouillon personnelles et notes, correcteur (tipp-ex,...), correcteur orthographique, dictionnaire, calculatrice graphique, calculatrice programmable.</p>
	<p>Les GSM, montres connectables ou tout autre objet connectable sont éteints et laissés dans votre sac. Ils ne peuvent ni être visibles ni être portés sur vous pendant l'examen. Le non-respect de cette règle entraîne immédiatement l'exclusion et l'annulation de l'épreuve en cours. La même sanction est appliquée si un GSM ou tout autre objet connectable se met à sonner.</p>

Exemples de calculatrices autorisées : Texas Instruments TI 30XB, Casio FX-92B, Casio Fx-220



Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'épreuve car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'épreuve, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'épreuve aux candidats par une tierce personne.

- **Consignes d'examen**

Merci de lire attentivement les consignes spécifiques ci-dessous et de les respecter scrupuleusement.

- **Les résultats de vos calculs seront donnés au dixième près (1 chiffre significatif après la virgule) pour les statistiques. Tous les calculs de probabilités seront sous forme de fractions irréductibles.**
- **Sous peine de nullité, écrire dans les cadres de réponses prévus à cet effet.**
- Utiliser de préférence le verso des feuilles comme brouillon. Ce qui est indiqué au verso des copies d'examen ou sur un brouillon n'est pas pris en compte lors des corrections. Les brouillons sont obligatoirement repris.
- Pour les questions ouvertes, les principales étapes nécessaires à l'obtention d'un résultat doivent apparaître et être justifiées, la réponse ne sera pas corrigée sans justification !
Justifier une réponse signifie soit :
 - indiquer par une phrase le raisonnement, la définition, la formule etc.
 - faire apparaître un calcul détaillé reprenant toutes les étapes du raisonnement
- Ne pas laisser les réponses au crayon ni à l'encre turquoise

- **Dispense**

Dispense obtenue si la note est supérieure ou égale à 50%.